

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Avrillé (49240)

Réponses de Marc Laffineur, au nom de la liste « Avrillé Passion »

— le 11/02/2020 à 18:42 —

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 : je m'engage

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

De façon générale, êtes-vous favorable à une politique de réduction du nombre de déplacements motorisés et de développement des modes de déplacement alternatifs à la voiture, dans votre commune et à l'échelle de l'agglomération ? Engagez-vous une politique ou un plan vélo dans votre commune ?

Notre plan vélo a déjà été lancé en 2019, et prend la suite d'une démarche suivie depuis plusieurs décennies. Le groupe de travail vélo (auquel l'association Place au Vélo participe déjà aux côtés d'autres associations) sera pérennisé et assurera le suivi de ce plan.

Action n°2 : je suis indécis-e

Dès le début de mandat, remettre à jour le plan vélo

- en mettant en place un comité de suivi opérationnel se réunissant au minimum 4 fois par an ;
- en établissant un budget annuel de 25 euros par habitant euros

Accroître le budget consacré au vélo en doublant son montant.

Un investissement annuel de 3,66 M€ en faveur du vélo est prévu dans les plans vélo de la ville d'Angers (1,66 M€) et d'Angers Loire Métropole (2 M€), soit 12,5 € par habitant et par an. Place au vélo propose de doubler ce montant pour le porter à 25 € par habitant à l'instar des investissements proposés à Tours (353 000 hab.) qui prévoit 10 M€ par an (soit 28 € par habitant et par an).

En tant que futur élu communautaire, porterez-vous cette proposition ? Dans votre commune, quel budget consacrez-vous aux aménagements pour les vélos ?

Nous sommes d'accord sur le principe de financer comme il se doit le plan vélo, cependant, le sujet des mobilités étant absolument transverse, annoncer un chiffre précis ultra-ciblé sur le seul vélo serait méconnaître la réalité. Le budget consacré au vélo va en effet se nourrir du budget voirie, du budget transports/déplacements et du budget des ZAC (zones d'aménagement concerté).

Action n°3 : je m'engage

Former l'ensemble des technicien-ne-s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.

Unifier les aménagements vélo dans l'agglomération.

Afin d'assurer des aménagements cyclables sécurisés, homogènes et continus sur l'ensemble de l'agglomération angevine, une nouvelle charte d'aménagement des infrastructures cyclables doit être établie et s'imposer à toutes les communes d'Angers Loire Métropole.

Dans votre commune, quelles actions entendez-vous conduire pour que le personnel communal, notamment celui chargé de la voirie, soit à même de maîtriser ces aménagements spécifiques (conception, suivi, contrôle des réalisations, cheminements cyclables pendant les travaux) ?

Avrillé a recruté en décembre 2019 une nouvelle directrice des services techniques. Cette personne a été recrutée spécialement pour sa sensibilité aux problématiques environnementales et aux enjeux qu'elles entraînent en matière d'aménagement. En quelques semaines, elle a déjà prouvé son attention aux modes de déplacements actifs, et sous son influence nos services techniques iront encore plus loin en la matière.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°4 : je m'engage

Créer un réseau d'itinéraires cyclables jalonnés inter-quartiers et d'agglomération Créer un réseau d'itinéraires cyclables jalonnés inter-quartiers et d'agglomération.

Lancer sans tarder l'aménagement des axes cyclables structurants des Plans vélo de la Ville et d'Angers Loire Métropole.

Et ce, sans attendre l'opportunité d'autres travaux à engager sur les voies concernées, afin d'assurer la continuité de ces grands axes le plus rapidement possible. Sur ces axes, il s'agit aussi d'aménager les carrefours pour donner la priorité aux piétons et aux cyclistes par rapport aux voitures.

En tant que futur élu communautaire, vous engagez-vous à réaliser ces axes structurants dans le cadre du prochain mandat ? De quelle manière, dans votre commune, soutiendrez-vous ces aménagements ?

Nous avons acté le lancement au plus tôt d'une traversée de l'Étang Saint Nicolas pour relier le Parc de la Haye avec la Technopole et le campus Universitaire. Nous pousserons la création d'une nouvelle liaison en site propre entre Avrillé et Cantenay-Epinard et serons vigilants à la liaison avec les autres communes voisines, notamment Angers qui est la destination de l'essentiel des trajets.

Nous donnerons aussi la priorité aux voies cyclables structurantes dans les carrefours et remplacerons les chicanes qui protègent les voies vertes par des dispositifs plus simples à franchir.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°5 : je m'engage

Créer des zones à très faible circulation dans certaines rues (sens unique, mise en cul de sac) pour empêcher la circulation de transit à travers les quartiers résidentiels ou devant les écoles. Créer des zones à très faible circulation dans certaines rues (sens unique, mise en cul de sac) pour empêcher la circulation de transit à travers les quartiers résidentiels ou devant les écoles.

Aménager des zones de rencontre (zones à 20 km/h où les piétons sont prioritaires), ou des espaces apaisés interdits aux voitures, autour des écoles.

Il s'agit de supprimer le stress automobile près des écoles et d'encourager les parents à de nouvelles pratiques d'accompagnement des enfants (pédibus), parallèlement au développement de l'apprentissage du vélo prévu pour les écoliers.

Dans votre commune, mettez-vous en œuvre ces aménagements et suivant quelles modalités (type d'aménagement, périmètre, horaires...) ?

La question de la cohabitation entre les voitures, les piétons et les vélos est pour nous un point d'attention constante. Nous avons déjà passé plusieurs impasses en zone 30 et, à titre expérimental, nous avons passé tout un quartier (Coteaux-Mayenne / Salette) également en zone 30.

Forts du retour d'expérience à l'issue de cette expérimentation, nous envisagerons la généralisation de ce dispositif ou son évolution. Nous souhaitons avant tout faire respecter les limites de vitesse à 30 et mettre fin au stationnement sur les trottoirs. Pour améliorer la situation aux abords des écoles, nous prévoyons de remettre en avant le dispositif de pédibus.

Action n°6 : je suis indécis-e

Transformer en zone piétonne Transformer en zone piétonne le cœur de ville d'Angers...

Piétonniser le cœur de ville d'Angers.

Il s'agit de réduire la place de la voiture en ville en apaisant la circulation entre les boulevards Foch, Résistance et Déportation, Carnot, Ayrault, Arago, Arnaud, Général de Gaulle et roi René, en donnant la priorité aux transports en commun, aux piétons et aux modes de déplacement actifs et en limitant l'accès au centre-ville aux seuls véhicules des riverains et des professionnels (artisans, livreurs...), des personnes en situation de handicap et des usagers des parkings. Il convient de réaménager en ce sens le nouveau cœur de Maine.

Que vous soyez candidat.e sur la ville d'Angers ou sur une autre commune, êtes-vous favorable à une telle perspective et la soutenez-vous ? Si vous n'êtes pas candidat.e à Angers, quel aménagement de votre centre-ville envisagez-vous pour le rendre plus accessible aux piétons et plus apaisé ?

Nous laissons les candidats à la mairie d'Angers répondre sur le cas du centre ville d'Angers.

Dans le centre ville Avrillé, les rails du tram sont un obstacle à la circulation sereine des vélos. Nous créerons donc une liaison cyclable à l'écart du tram pour traverser le centre ville et pour se rapprocher des commerces en toute sécurité.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°7 : je m'engage

Créer des locaux vélos dans les écoles et les équipements publics.

Encourager tous les dispositifs de stationnement, notamment sécurisés, pour les vélos.

Que ce soit au domicile, au travail, dans les écoles, les équipements publics et dans les espaces commerciaux, les cyclistes doivent pouvoir stationner leur vélo en sécurité, ce qui est loin d'être aisément facile aujourd'hui.

Dans votre commune, comment envisagez-vous de développer de tels stationnements tant dans l'espace public que dans les lieux privés ?

Nous avons déjà engagé dans le cadre du plan vélo la création de nouveaux abris et l'installation d'arceaux. Cette politique sera évidemment pérennisée sur le long terme. Pour les bâtiments privés, nous sommes déjà très attentifs à la problématique et nous formaliserons ces exigences dans la Charte de la construction à Avrillé.

Action n°8 : je suis indécis-e

Créer une maison du vélo accueillant les acteurs associatifs vélo et donnant une visibilité à la politique cyclable de la ville.

Ouvrir sans tarder la Maison du vélo prévue au Plan vélo d'Angers Loire Métropole.

Annoncée à la gare, cette Maison doit participer au développement de l'intermodalité des transports et favoriser l'utilisation du vélo.

En tant que futur élu communautaire, soutiendrez-vous ce projet ? Et, dans votre commune, quelles autres initiatives auriez-vous envie de prendre pour favoriser l'usage de la marche et du vélo ?

Promouvoir une culture vélo

Action n°9 : je suis indécis-e

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Eduquer les jeunes et les moins jeunes au vélo.

L'apprentissage du vélo doit démarrer au plus jeune âge afin que les jeunes rentrant en 6e maîtrisent la pratique autonome et en sécurité du vélo. Des séances d'apprentissage doivent être proposées dans toutes les communes de l'agglomération. Cet apprentissage doit aussi concerner les adultes qui ne maîtrisent pas la pratique du vélo, comme le fait déjà Place au vélo. Il s'agit enfin de sensibiliser l'ensemble des habitants de l'agglomération au code de la route et au respect du plus faible sur l'espace public.

Vous engagerez-vous à faire de l'apprentissage du vélo dans les écoles une priorité de votre action pour que tous les jeunes sachent pratiquer le vélo avant leur entrée au collège ? Par ailleurs, Place au vélo ayant acquis une expertise en la matière, soutiendrez-vous financièrement notre association pour proposer des séances d'éducation au vélo, notamment auprès des adultes non pratiquants ?

Les actions de formation et de prévention dans les écoles seront poursuivies, en cohérence avec les programmes nationaux et ceux pilotés par la communauté urbaine, et, comme cela a été dit plus haut, nous compléterons les stationnements vélos dans les écoles et tous les établissements publics.

Action n°10 : je m'engage

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Lutter pour le « forfait mobilités durables ».

La loi offre la possibilité aux entreprises et administrations d'attribuer à leurs salariés un « forfait mobilités durables », une prime vélo (ou co-voiturage) défiscalisée jusqu'à 400 € par an.

Si cela n'est pas déjà mis en œuvre dans votre commune, proposerez-vous cette prime à vos agents ? Quelles actions conduiriez-vous pour inciter les entreprises de votre commune à l'instituer pour leur personnel et, de façon plus générale, à mettre en place des plans de déplacement d'entreprise ?

Nous avons déjà mis en place l'indemnité kilométrique vélo (désormais forfait mobilité durable) pour encourager les agents de la commune. Nous avons acheté des vélos pour le déplacement du personnel d'un site à l'autre dans Avrillé.

Action n°11 : je m'engage

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Communiquer sur les bienfaits du vélo.

Non-polluant, peu coûteux, accessible à tous et bon pour la santé, le vélo a de nombreux avantages tant sur le plan individuel que collectif. Le vélo offre une alternative pertinente à la voiture pour de nombreux trajets et apporte une contribution significative à la réduction des émissions de CO2 et de polluants atmosphériques. Tous ces avantages doivent être mis en avant auprès de nos concitoyens grâce à des campagnes de communication régulières.

Comment envisagez-vous de telles actions de communication dans votre commune ?

Nous avons déjà engagé un plan de communication, avec la diffusion de messages sur les panneaux numériques et la reprise dans le journal municipal et en affichage des visuels proposés par la communauté urbaine. Ces actions seront poursuivies sur le long terme. Une nouvelle fête du vélo (ou fête des mobilités actives) sera lancée pour compléter ces actions.

Commentaires généraux

Le programme que nous présentons aux habitants d'Avrillé est imprégné de la prise en compte de l'urgence climatique. Le plan vélo en est un axe important. Nous avons d'ailleurs marqué l'inscription résolue d'Avrillé dans le plan vélo de la communauté urbaine par un vote unanime du Conseil Municipal. Ce plan communautaire qui acte la création de liaisons structurantes et homogènes entre Avrillé et les communes voisines vient compléter nos actions de longue dates. Il est important de poursuivre et d'amplifier cette dynamique.